



Vivre jusqu'à 100 ans : planifiez votre longévité

Quand nous planifions notre retraite, nous mettons généralement l'accent sur la manière dont nous voulons vivre quand nous serons encore en santé. L'augmentation de l'espérance de vie (par conséquent des années de vie à la retraite) nous incite cependant à planifier en fonction d'événements imprévus, d'éventuels problèmes de santé et même du risque d'épuisement de nos ressources financières.

La plupart des Canadiens doivent épargner pour leur retraite et ne peuvent pas se fier aux prestations gouvernementales pour maintenir le niveau de vie souhaité une fois qu'ils auront cessé de travailler. La préparation financière en vue de la retraite implique de s'assurer de disposer des ressources financières adéquates pour faire face à d'éventuels soins médicaux pendant ses vieux jours. Voici des éléments à prendre en considération lorsque vous planifiez votre longévité.

Le saviez-vous?

- Il y a des risques associés au fait de vivre plus longtemps. Des événements imprévus, comme une maladie qui vous amène à recourir de façon précoce à des soins, pourraient épuiser vos ressources financières.
- Il est possible que vos dépenses augmentent avec l'âge. Un bon plan financier doit intégrer des coûts imprévus tels que ceux liés aux soins donnés à domicile ou aux soins de longue durée.

- Vos dépenses actuelles peuvent avoir un impact sur votre retraite. Les choix que vous faites, notamment celui d'aider vos enfants à accéder à la propriété, de contracter des dettes à l'approche de la retraite ou encore d'assumer la charge des coûts liés aux soins de parents vieillissants, peuvent réduire vos fonds de retraite.
- Vous pouvez optimiser votre patrimoine de plusieurs façons. Vous pouvez maximiser vos cotisations de contrepartie au régime de retraite de votre employeur et reporter vos prestations du Régime de pension du Canada pour accroître vos revenus de retraite.
- Quelle que soit l'étape de vie à laquelle vous vous trouvez, vous devez toujours tenir compte de vos besoins à long terme. La plupart d'entre nous sousestiment notre espérance de vie et focalisent leurs stratégies de retraite sur le court terme. Lorsque vous planifiez votre retraite, pensez à votre avenir à long terme (visualisez-vous à 100 ans) et tenez compte des besoins que vous devrez financer à mesure que vous vieillirez.

En partenariat avec



Si vous êtes proche de votre retraite ou l'avez prise récemment, parlez de ce qui suit avec votre conseiller financier :	
	Régimes de retraite d'entreprise. Selon le cas, vous pouvez toucher les prestations de votre employeur sous forme de rente ou transférer la valeur escomptée à un REER immobilisé.
	REER, FERR, comptes immobilisés et CELI: Vous devez convertir vos REER et REER immobilisé en instruments à revenu (FERR, FRV, FERRI, FRVR, FERRP ou rente) avant la fin de l'année de vos 71 ans; les retraits ou le revenu gagné dans un CELI sont exonérés d'impôt et n'ont aucune incidence sur les prestations e les crédits d'impôt fédéraux fondés sur le revenu.
	Actifs non enregistrés: Tenez compte de l'éventualité d'une longue espérance de vie et assurez-vous d'avoir des placements en actions adéquats. Selon votre tolérance du risque, pensez à faire des placements qui produisent des revenus avantageux sur le plan fiscal, tels que les gains en capital et les dividendes de

	Prestations gouvernementales. Différentes stratégies
	peuvent vous convenir selon les prestations
	gouvernementales (RPC et autres) auxquelles vous avez droit.
_	Placification and a Vancana

Planification successorale: Vous pouvez, par l'établissement d'un testament et de procurations, veiller au respect de vos volontés relativement à vos soins de santé, à vos biens et à votre héritage. Il est important de revoir ces documents et de les mettre à jour, le cas échéant, à intervalles réguliers de quelques années.

Votre plan financier doit refléter la retraite que vous souhaitez vivre, et tenir compte des coûts potentiels liés à vos soins futurs. Revoyez votre plan et parlezen à votre conseiller financier.



sociétés canadiennes.



RBC Trust Royal désigne Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal. Ce document a été préparé par RBC Trust Royal à l'intention de Banque Royale du Canada, de Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI »), de RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. (« RBC PH&N SCP »), de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM »)*, de Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc. (« SF RBC GP »), de Société Trust Royal du Canada et de Compagnie Trust Royal, qui sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre–Fonds canadien de protection des épargnants. Au Québec, les services de planification financière sont fournis par FIRI ou par SF RBC GP, qui sont inscrits au Québec en tant que cabinets de services financiers. Ailleurs au Canada, les services de planification financière sont offerts par l'entremise de FIRI ou de RBC DVM. RBC PH&N SCP, RBC GMA, RBC DVM, SF RBC GP, Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada.

Les stratégies, conseils et données techniques contenus dans cette publication sont fournis à titre informatif seulement et destinés à nos clients. Cette publication n'a pas pour objectif de vous fournir des conseils de placement ou de nature financière, fiscale, juridique, comptable ou autre, et vous ne devez pas vous y fier à cet égard. Le lecteur qui planifie la mise en œuvre d'une stratégie devrait consulter son propre conseiller afin de s'assurer que sa situation particulière est prise en compte et que les renseignements utilisés sont à jour. ® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Trust Royal sont les marques déposées de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal 2021. Tous droits réservés. Imprimé au Canada. (04/2021)